

**Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal de MARTRIN**  
**Session ordinaire du 21 Décembre 2021**

Le 21 Décembre 2021 à 10h30, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Madame Christiane Cailliau-Deleu, maire,

**Présents** : Christiane CAILLIAU-DELEU, Aurélien VIALA, Jean-Marie SINGLA, Catherine AUDIRAC-IUNG, Josiane LEONZI, Anne CROS.

**Absents excusés** : Eve IACKLE (pouvoir à Anne CROS), Séverine VALENTIN (pouvoir à Christiane CAILLIAU-DELEU)

**Absent** : Laurent LAMARRE, Pascal GATTO, Gaëlle CHOQUER.

**Secrétaire de séance** : Aurélien VIALA

Madame le Maire demande à enlever un point à l'ordre du jour : redevance assainissement 2022 car déjà mise à jour lors du dernier CM et n'a donc plus lieu d'être. **Approuvé à l'unanimité.**

**ORDRE DU JOUR**

- |                                                                                                                                                                                   |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <ol style="list-style-type: none"><li>1. Compte rendu du CM du 22/10/2021.</li><li>2. Convention urbanisme avec la Communauté de Communes</li><li>3. Questions diverses</li></ol> |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

**1. Compte rendu du CM du 22/10/2021.**

**Adopté à l'unanimité.**

**2. Convention urbanisme avec la Communauté de Communes**

La convention a pour objet de définir les missions respectives de la commune de Martrin et du service Instructeur de la communauté de communes, les modalités d'organisation matérielle, les responsabilités et les modalités d'intervention dans le cas de contentieux et/ou recours dans le cadre de l'instruction des autorisations, déclarations et actes relatifs à l'occupation des sols. La gestion et l'instruction des dossiers d'urbanisme sont de la compétence du service Instructeur de la Communauté de commune, La réception des demandes, l'inspection et le contrôle des dossiers avant transmission au service instructeur ainsi que toute fourniture de pièces complémentaires sont de la compétence de la commune de Martrin. L'avis du maire est évidemment toujours requis, Madame le Maire reste signataire de tous les documents.

**3. Questions diverses**

Anne CROS indique qu'une formation premiers secours est organisée sur la commune de Saint Juéry par les pompiers. Cette formation est ouverte à tous. Il est nécessaire de se rapprocher de Anne pour s'inscrire. Le nombre minimum est de 6 personnes. Le coût de la formation est de 150 € pour la commune.

Aurélien VIALA fait un point sur

- l'assainissement : un courrier avec un questionnaire a été envoyé à tous les habitants du bourg de Martrin afin de connaître leurs modes d'assainissement actuel. Le but est de faire un diagnostic précis et chiffré afin de bien dimensionner les futurs travaux. Tous ceux qui n'ont pas pu répondre vont être sollicités par la secrétaire de mairie afin d'avoir un RDV avec le bureau d'études et un élu.
- La commission agriculture de la communauté de communes : une convention entre la com'com et la chambre d'agriculture a été signée afin d'obtenir la vision technique sur les projets agricoles de la com'com (couveuse maraichère notamment)
- Le diagnostic territorial mis en place par la com'com pour mieux connaître les services de la com'com et les communes

Catherine AUDIRAC-IUNG fait un point sur le bulletin municipal en cours de rédaction.

Jean-Marie SINGLA fait un point sur les routes :

- La route de la « Cousinié » a été endommagée suite à des travaux commandés par le SIAEP. L'entreprise s'est engagée à remettre en état au printemps 2022. Mme le maire précise, qu'un trou situé au milieu de la chaussée, entre « Recoule » et « Levinhac » a momentanément été recouvert d'une plaque en fonte, pour la mise en sécurité, en attendant la réalisation des travaux.
- Un budget routes est en cours de réflexion pour 2022.

Madame le maire donne les informations suivantes :

- **Jouvayrac** : L'éclairage public méritait une extension. Un devis (2786,60 HT) a été récemment approuvé et un nouveau lampadaire sera installé au printemps prochain. Le SIEDA participe avec une subvention de 700 €.
- **Petite enfance** : Lors d'une réunion sur la petite enfance, les élus ont été sensibilisés sur le fait que notre territoire des 7 Vallons manque d'assistante maternelle. Les personnes intéressées sur l'emploi d'Assistante maternelle trouveront sur le site de la mairie dans la rubrique « actualités » toutes les informations.
- **Théâtre improvisé** : Des ateliers de « théâtre improvisé » organisés par l'association CCEDILLE, se dérouleront à la salle des fêtes, tous les lundis après-midi, de 14 h à 17 h, à compter du 10 janvier 2022. Informations et inscriptions pour les personnes intéressées le Lundi 3 janvier à 14 h à la Salle des fêtes. Les ateliers sont gratuits pour les participants.

**Tous les sujets à l'ordre du jour étant épuisés la séance est levée à 11h12.**